

ARRÊTÉ ÉTABLISSANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE AU TITRE DE L'ANNEE 2026-1

LE PRESIDENT DE L'ECOLE SUPERIEURE D'ARTS & MEDIAS DE CAEN/CHERBOURG

Vu le code général de la fonction publique,

Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale,

Vu la délibération n°18-2012 du 16 novembre 2016 relative à la détermination des « ratios-promouvables »,

Vu l'arrêté du 3 juin 2022 fixant les Lignes Directrices de Gestion à compter du 1er juillet 2022,

ARRETE

ARTICLE 1 :

Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2026 est établi comme suit :

Avancement au grade de : Assistant de conservation principal de 1ère classe

Nom / Prénom	Grade actuel	Date d'effet de la nomination
CORBET Christine	Assistant de conservation principal de 2 ^{ème} classe	1 ^{er} septembre 2026

ARTICLE 2 :

Monsieur le Directeur Général de l'école supérieure d'arts & médias de Caen/Cherbourg est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- Notifié à l'intéressé(e).
Ampliation adressée au :
- Président du Centre de Gestion,
- Comptable de la collectivité.
Le Président,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.
Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr
Signature de l'agent :

Fait à Caen, en deux exemplaires,
le 31/03/2026

Le Directeur Général,

Monsieur Arnaud STINES



ARRÊTÉ ÉTABLISSANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE AU TITRE DE L'ANNEE 2026-2

LE PRESIDENT DE L'ECOLE SUPERIEURE D'ARTS & MEDIAS DE CAEN/CHERBOURG

Vu le code général de la fonction publique,

Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale,

Vu la délibération n°18-2012 du 16 novembre 2016 relative à la détermination des « ratios-promouvables »,

Vu l'arrêté du 3 juin 2022 fixant les Lignes Directrices de Gestion à compter du 1er juillet 2022,

ARRETE

ARTICLE 1 :

Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2026 est établi comme suit :

Avancement au grade de : professeur d'enseignement artistique hors classe

Nom / Prénom	Grade actuel	Date d'effet de la nomination
HOCHART Benjamin	Professeur d'enseignement artistique de classe normale	1 ^{er} septembre 2026
ROLLA Alexandre	Professeur d'enseignement artistique de classe normale	1 ^{er} septembre 2026

ARTICLE 2 :

Monsieur le Directeur Général de l'école supérieure d'arts & médias de Caen/Cherbourg est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- Notifié à l'intéressé(e).

Ampliation adressée au :

- Président du Centre de Gestion,

- Comptable de la collectivité.

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant

le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois

à compter de la présente notification.

Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens »

accessible par le site internet www.telerecours.fr

Signature de l'agent :

Fait à Caen, en deux exemplaires,
le 31/03/2026

Le Directeur Général,

Monsieur Arnaud STINES'

